

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Mercredi 17 juin 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Michel Rochet, Philippe Brochet, Etienne Rougeaux, Jean Charles Koehren Christine Guyot, Jean Thery. Virginie Pate, Alain Bigueur

Présents en audioconférence

Excusés

Bernard Fraizier, Henri Ogier, Henri Alixant

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Intervention Marc Espaze

Vente de biens

Divers

1. Intervention Marc Espaze

Suite à la décision de la communauté de communes d'intégrer le périscolaire de Santans à la Vieille Loye à la rentrée 2020, Marc Espaze a souhaité rencontrer la CCVA afin d'échanger sur ce sujet.

Une rencontre a eu lieu dernièrement avec Christine Guyot.

6 enfants de Santans seraient accueillis sur le périscolaire le midi. Le maire de Santans estime plus simple que l'accueil se fasse à Santans plutôt que d'assurer le transport des enfants à la Vieille Loye. Une salle pourrait être à disposition pour assurer cet accueil et le personnel de la commune de Santans pourrait être mis à disposition.

Les demandes de Santans d'intégrer d'autres RPI n'ont pas abouties. Il est rappelé qu'il y a eu des propositions faites pour regrouper Santans avec la Vieille Loye et Montbarrey pour lesquelles la Mairie de Santans n'a pas donné suite. Sur Chamblay, la municipalité a souhaité rejoindre le regroupement tardivement, de manière transitoire, puis a changé d'avis pour ensuite demander une intégration définitive ce printemps. Les négociations entre les 9 communes étaient trop avancées pour donner suite à cette nouvelle demande, et les effectifs ne pouvaient pas être intégrés en l'état.

Néanmoins, le RPI La Vieille Loye/ Montbarrey maintient sa proposition pour accueillir les enfants de Santans. A ce jour, aucune réponse de Marc Espaze (proposition faite par Alain BIGUEUR il y a plus de deux ans).

La CCVA assure l'ensemble des accueils de Loisirs sur le territoire, mais il n'y a pas un accueil par commune. Même si les moyens sont mis à disposition, la communauté de communes reste responsable de l'accueil et du personnel y compris financièrement. Par ailleurs, ouvrir un accueil nécessite des autorisations administratives et des déclarations spécifiques qui relèveraient également de la communauté de communes.

La commune ne s'est pas vue imposée la classe unique mais l'a choisi.

L'objectif de la CCVA est d'optimiser les coûts. La question est bien d'assumer le service de manière optimale.

Par ailleurs il faut rester cohérent : on ne peut pas avoir dans le même temps un regroupement de 9 communes avec des moyens optimisés que ce soit en qualité d'enseignement ou pour le périscolaire, et en parallèle une classe unique qui subsiste avec un accueil dédié. Il faut que les communes assument leurs choix, d'autant qu'une telle décision peut aussi faire jurisprudence pour d'autres communes.

Il est nécessaire de créer de la cohésion et de la cohérence. Il ne faut pas demander à la collectivité de multiplier les services publics dans le contexte actuel.

Sur le secteur de Mont sous Vaudrey, ce qui a été proposé, c'est qu'en attendant le groupe de Mont sous Vaudrey, un regroupement puisse avoir lieu en RPI Montbarrey La Vieille-Loye Santans. Cette solution permettait de régler la question.

L'ouverture d'un nouvel accueil n'est pas défendable envers les autres communes dans la mesure où l'objectif est de mutualiser. La création d'un nouvel accueil recrée des charges fixes qui seraient compliquées à défendre.

Enfin, l'accueil de la Vieille Loye peut, en l'état, sans aucun surcoût et sans encadrement complémentaire, accueillir les enfants de Santans.

Le bureau à l'unanimité reste sur sa position qui consiste à accueillir les enfants de Santans en périscolaire à La Vieille Loye, avec un transport qui reste à la charge de la commune.

2. Vente de biens

Vente du terrain Zone des Prés-Bernard

Une parcelle reste à vendre aux Prés Bernard de 2 192 m². La SCI DIAS PROTET souhaite l'acquérir au tarif de 12€ le m².

Le bureau souhaite avoir les informations d'urbanisme et réaliser une visite sur place.

La vente sera soumise au conseil communautaire.

Vente bâtiment les Vignes à Cramans

Le bâtiment des Vignes a été vendu pour moitié à Jacquemin en 2013. La société HiironWood souhaite acquérir le second bâtiment. Fabien Hiron a été rencontré et un accord a été trouvé.

Le bâtiment sera cédé à 121 000€, fourchette haute de l'estimation des domaines. Une aide à l'immobilier lui sera accordée.

Ce projet sera également soumis au conseil communautaire ;

3. Aide à l'immobilier d'entreprises

Suite au départ du Cabinet LPTD, locataire d'un bâtiment communal à Souvans, et au regard de l'aménagement de la voie verte, la commune de Souvans a pour projet l'aménagement de 4 chambres d'hôtes et de 2 gîtes (dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite) dans le bâtiment communal « Villa des Roses ».

Le montant du projet est estimé à 403 310€ HT. La communauté de communes pourrait participer à hauteur de 3000€ au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise et cette aide permettrait à la commune de solliciter également la Région.

Le bureau, à l'unanimité, valide l'aide à l'immobilier pour la commune de Souvans et autorise le président à signer les actes à intervenir.

La séance est levée à 19h10.

Le Président

Michel Rochet